

SCHOLIES SUR L'«ASKETIKON» DE SAINT BASILE LE GRAND

L'ouvrage «Scholies sur l'«Asketikon» de saint Basile le Grand» est attribué à saint Théodore le Studite. Le terme «Asketikon» désigne un ensemble de textes comprenant les «Règles morales», le «Grand Asketikon», certains de ses prologues et les «Instructions ascétiques».

L'auteur réfute les arguments de ceux qui doutent de l'attribution de l'«Asketikon» à saint Basile, assimilant leur scepticisme à un rejet impie des livres canoniques du Nouveau Testament et d'autres œuvres patristiques généralement reconnues.

Divers arguments sont invoqués comme preuves : le langage élevé et le style caractéristique du saint, les similitudes entre ses pensées et ses expressions et celles de ses autres œuvres ascétiques, le témoignage de saint Grégoire le Théologien concernant les «règles écrites et non écrites pour les moines» de saint Basile, et d'autres encore.

Titre de l'ouvrage en latin : *Scholion in s. Basilii ascetica*.



1. L'authenticité de cet ouvrage du grand Basile est manifeste, tant par la nature même de son langage élevé que par le style de sa formulation; elle ressort également des similitudes avec les pensées et les expressions de ses autres œuvres ascétiques. Cela est évident pour quiconque le lit avec un minimum d'attention, car l'un découle de l'autre. Seul un esprit aveuglé par le vice qui l'habite pourrait nier que ces œuvres appartiennent au saint père. Car il me semble que certains, irrités par une rigueur et une confiance excessives dans le milieu universitaire, et s'appuyant sur des historiens isolés qui expriment leurs doutes, affirment hâtivement que ces écrits sont inauthentiques. Ces personnes, me semble-t-il, rejettent à la fois l'Épître aux Hébreux, la Seconde Épître de Pierre, l'Apocalypse de Jean, les autres Épîtres catholiques et certains écrits patristiques, puisqu'elles en doutent également. Mais si la seconde opinion est impie, la première ne l'est-elle pas tout autant, puisque ces deux écrits ont déjà été acceptés par l'Église et ne laissent place à aucun doute ? S'ils prétendent que le Théologien n'en a laissé aucune trace, c'est qu'ils ont soit lu superficiellement, soit qu'ils commettent délibérément le mal. Car lorsque Grégoire le Théologien dit : «les règles pour les moines, écrites et non écrites», de quoi d'autre parle-t-il sinon de ces mêmes œuvres ? Une autre réflexion le prouve également : Basile dit dans ses «Règles ascétiques» que ses parents lui ont enseigné les saintes Écritures, et Grégoire le Théologien dit qu'il a d'abord été élevé et formé par son père. Qui peut trouver la même chose de saint Théodose, comme dans ces «Règles ascétiques», de sorte que sa vie en témoigne également ? À qui d'autre les moines de l'Antiquité pouvaient-ils s'adresser pour des questions concernant nos affaires ? Ou qui d'autre avait une telle autorité pour légiférer et aborder tout le sujet du salut dans un tel ouvrage ? Ainsi, il n'y avait pas d'autre moyen de marcher selon Dieu sans trébucher qu'en suivant cette voie. Ou bien, qu'ils proposent un autre «Asceticon», égal au premier et également de saint Basile le Grand, et sinon, qu'ils proposent un autre Basile, d'égale force d'esprit et de parole. Ou, même à contrecœur, qu'ils reconnaissent néanmoins la paternité de l'œuvre de saint Basile. Il faut savoir que d'autres œuvres sont également qualifiées d'ascétiques dans leur intégralité, mais seulement en partie. Car il est utile que le maître du monde, outre les autres rayons de son enseignement qui illuminent l'univers, nous éclaire également par ces deux œuvres.